

Règlement du jeu-concours

« Quel voyageur êtes-vous ? »

Du 30 juin au 31 août 2014

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

La société FRAM - 1 rue Lapeyrouse - BP30828 - 31008 Toulouse Cedex 6. Paris RCS Toulouse 353 310 642 - Siret 353 310 642 00015 - IM 031100012 - Assurance responsabilité civile HISCOX France, 19 rue Louis le Grand, 75 002 PARIS – Garantie financière : APS 15 avenue Carnot 75 017, organise du 30 juin 2014 au 31 août 14 un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat sur la page FACEBOOK « Les Voyages FRAM ».

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION

Ce jeu-concours entièrement gratuit et sans obligation d'achat ni contrepartie financière quelle qu'en soit la forme, est ouvert à toute personne physique majeure à la date de participation, et résidant en France métropolitaine (Corse incluse). Les membres du personnel de la Société Organisatrice et/ou des sociétés ayant participé à l'organisation du présent jeu-concours ainsi que leur famille, ne peuvent y participer. Une seule participation par personne physique majeure à la date de la participation (même nom, même prénom, même adresse postale et/ou e-mail) pour toute la durée du jeu-concours sera prise en compte. Toute réponse de participant ne correspondant pas à ce champ d'application ne pourra être gagnante. Toute participation à ce jeu-concours doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du site Facebook.

ARTICLE 3 : MECANISME DU JEU-CONCOURS-concours

Ce jeu-concours est véhiculé par Facebook (coût de connexion selon votre fournisseur d'accès).

Le jeu-concours se déroule exclusivement sur Internet, via l'application Facebook dédiée à l'adresse <https://fr-fr.facebook.com/voyagesfram> (coût de connexion selon votre fournisseur d'accès).

Pour déposer sa candidature et participer au jeu-concours, il suffit :

- de se connecter à la page Facebook Voyages FRAM, ou de s'y inscrire le cas échéant (les participants doivent avoir un compte personnel sur le site Facebook)
- d'être fan de la page Facebook Les Voyages FRAM (les participants doivent avoir un compte personnel sur le site Facebook)
- d'accepter expressément le présent règlement dans son intégralité ;
- de compléter le formulaire de contact valant bulletin de participation au jeu-concours
- de compléter le test « Quel voyageur êtes-vous ? ». Ce test déterminera selon les réponses du participant son profil de voyageur parmi les trois possibilités suivantes : Intrépide, Epicurien ou Passionné. Chaque profil correspond à un lot spécifique. Le participant sera automatiquement inscrit à concourir pour le lot défini par son profil.

Les participants s'engagent à publier correctement et de bonne foi tous les éléments nécessaires à l'inscription, en fournissant des informations exactes. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. FRAM Voyages se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants. Toute inscription sur le site

Facebook présentant une anomalie ou déposée après le 31 août 2014 à minuit sera déclarée nulle.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne définie par son adresse e-mail. FRAM Voyages se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou tentatives de fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus, de manière manuelle ou informatique, et notamment dans le cadre de programmes d'échange d'amis. Les participations multiples seront considérées comme des tentatives de fraude et entraîneront leur annulation.

Les participants peuvent participer 24 heures sur 24, en se connectant sur le site facebook.com via un navigateur Internet standard (notamment Internet Explorer).

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en cas de dysfonctionnement du réseau internet nuisant au bon déroulement du jeu-concours.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable, compte tenu des risques inhérents à toute connexion sur internet, et considérant l'absence de protection des données, aux détournements éventuels par des tiers de ces dernières, et/ou à la contamination du système du participant par des virus.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de bogue informatique, défaillance technique, ou anomalie qui pourraient causer un dommage au système du participant.

La responsabilité de FRAM ne saurait être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

ARTICLE 4 : GAINS MIS EN JEU ET ATTRIBUTION DES GAINS

Dotation mise en jeu :

Pour le profil Epicurien :

1 séjour pour 2 personnes à gagner à l'hôtel FRAMISSIMA Golf Beach 3*sup à Djerba en Tunisie, d'une valeur de 1600 euros HT.

La dotation comprend :

- Le vol aller-retour sur vols spéciaux FRAM jusqu'au 1er octobre 2015 (hors ponts et hors vacances scolaires, hors taxes d'aéroport et redevances passagers) en fonction des disponibilités aériennes et hôtelières de Voyages FRAM.
- Le transfert aéroport - hôtel.
- L'hébergement de 7 nuits pour 2 personnes en chambre double standard.

Pour le profil Passionné :

1 séjour pour 2 personnes à gagner à l'hôtel FRAMISSIMA Agrustos 3* à Budoni en Sardaigne, d'une valeur de 1800 euros HT.

La dotation comprend :

- Le vol aller-retour sur vols spéciaux FRAM jusqu'au 1er octobre 2015 (hors ponts et hors vacances scolaires, hors taxes d'aéroport et redevances passagers) en fonction des disponibilités aériennes et hôtelières de Voyages FRAM.
- Le transfert aéroport - hôtel.
- L'hébergement de 7 nuits pour 2 personnes en chambre double standard.

L'hôtel Framissima Agrustos 3* est ouvert sur la saison Printemps Eté soit d'avril à fin septembre.

Pour le profil Intrépide :

1 séjour pour 2 personnes à gagner à l'hôtel FRAMISSIMA Les Dunes d'Or 4* à Agadir au Maroc, d'une valeur de 1740 euros HT.

La dotation comprend :

- Le vol aller-retour sur vols spéciaux FRAM jusqu'au 1er octobre 2015 (hors ponts et hors vacances scolaires, hors taxes d'aéroport et redevances passagers) en fonction des disponibilités aériennes et hôtelières de Voyages FRAM.
- Le transfert aéroport - hôtel.
- L'hébergement de 7 nuits pour 2 personnes en chambre double standard.

FRAM décline toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences suite à l'obtention du gain.

Modalités de gains :

Chaque participant ayant complété le test « Quel voyageur êtes-vous ? » avant le 31 août 2014, minuit, se verra attribuer un profil de voyageur parmi les trois suivants : Intrépide, Epicurien ou Passionné. Chaque profil correspondant à un lot défini en détails ci-dessus.

Un tirage au sort au sein de chaque catégorie de profil aura lieu dans les 2 semaines suivantes la fin du jeu afin de déterminer les trois gagnants (un par profil de voyageur).

Un suppléant sera désigné par le jury en cas de non éligibilité du gagnant ou si le lot n'est pas réclamé dans les 2 mois suivant l'information et la publication du gagnant.

Les gagnants seront informés par email de leur gain. La société organisatrice prendra contact avec les gagnants sous 4 semaines afin de leur faire bénéficier de leurs lots. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Il est précisé que les gains consistent uniquement en la description prévue ci-dessus pour l'ensemble du jeu-concours mis en place pour cette opération. Ils devront être acceptés tels quels et ne pourront faire l'objet d'une compensation financière, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le nom du gagnant sera révélé sur la page Facebook Les Voyages FRAM et communiqué et consultable au sein de la S.C.P MONTANE O. PICHON D. IACONO DI CACITO T., Huissiers de justice associés, 2 bis rue Bayard à Toulouse.

ARTICLE 5 : REMISE DES GAINS

La société organisatrice s'engage à prendre contact avec le gagnant, via l'adresse mail de participation, afin de lui faire bénéficier de sa dotation, et ce sous 8 semaines après confirmation de l'acceptation du gain par le gagnant.

ARTICLE 6 : RESERVES ET AUTORISATIONS

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, et d'annuler ce jeu-concours, ou encore d'en limiter les gains, notamment en cas de force majeure selon l'interprétation faite par la jurisprudence française.

En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée à ce titre.

Du seul fait de l'acceptation de leur gain, Le gagnant accepte par avance, sauf avis contraire expressément notifié par Lettre recommandée avec avis de réception, à la Société Organisatrice, que la Société Organisatrice exploite sa déclaration écrite ou verbale relatives à ce gain, ainsi que son identité, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom et leur lieu d'habitation (commune), sous quelque forme que ce soit et auprès de tout public, pour une durée d'un an, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tout type liés au présent jeu-concours.

La Société Organisatrice pourra solliciter l'autorisation écrite des gagnants afin d'utiliser, à titre publicitaire, leurs images (fixes ou animées), ainsi que leur voix, sans que cela ne donne lieu à une rémunération quelconque autre que l'attribution de leur lot.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT-CONSULTATION

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. Ce règlement peut être consulté gratuitement sur les sites <http://www.fram.fr> et <https://fr-fr.facebook.com/voyagesfram> (coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès).

Un règlement en tous points conforme a été déposé au sein de la S.C.P MONTANE O. PICHON D. IACONO DI CACITO T., Huissiers de justice associés, 2 bis rue Bayard à Toulouse. , qui en garantit la régularité et la présence des éléments prévus par les articles L.121-38 et suivants du Code de la Consommation.

Une copie écrite de ce règlement peut en outre être adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu-concours. Cette demande doit être adressée, par courrier simple uniquement, à Voyages FRAM - Service Marketing Jeu-Concours Facebook - 1 rue Lapeyrouse - BP30828 - 31008 Toulouse Cedex 6.

Le timbre utilisé pour cette demande est remboursé sur simple demande écrite au tarif lent de La POSTE, moins de 20 gr, en vigueur à la date d'envoi.

ARTICLE 8 : GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Sur simple demande écrite adressée à «Voyages FRAM - Service Marketing Jeu-Concours Facebook - 1 rue Lapeyrouse - BP30828 - 31008 Toulouse Cedex 6», les frais de connexion Internet nécessaires à la participation au jeu-concours seront remboursés sur la base forfaitaire de 0,16€ TTC soit 2 minutes de connexion. La demande de remboursement doit être accompagnée d'un justificatif de l'opérateur Internet justifiant la date, l'heure, la durée de connexion. Il est entendu qu'il n'y a pas de remboursement dans le cas où la participation serait effectuée dans le cadre d'un abonnement mensuel à Internet de façon illimitée (ADSL, câble ou autre).

Le remboursement de ces frais se fera par chèque (préciser les coordonnées et l'adresse postale complète) ou par virement bancaire (joindre impérativement un RIB/RICE), au choix de la société organisatrice. Les demandes de remboursement seront acceptées jusqu'au 31 août 2014 inclus, le cachet de la poste faisant foi. Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Peuvent également être remboursés les frais de timbres nécessaires aux demandes de remboursement (sur la base du tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite envoyée à l'adresse mentionnée ci-dessus. Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse). Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone ou par Internet. Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle.

ARTICLE 9 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le recueil des données à caractère personnel recueillies concernant les participants est obligatoire et nécessaire pour le traitement de leur participation au présent jeu-concours et pour la gestion du tirage au sort. Elles sont destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement. La Société Organisatrice est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, la Société Organisatrice est autorisée par le participant à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Les participants ont la possibilité de s'opposer, sur simple demande auprès de la société organisatrice et sans frais, à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par la Société Organisatrice ou par ses partenaires commerciaux. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée à la Société Organisatrice qui a recueilli ces informations (Voyages FRAM - Service Marketing Jeu-Concours Facebook - 1 rue Lapeyrouse - BP30828 - 31008 Toulouse Cedex 6). Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront participer au tirage au sort. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004.

Il est précisé que, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les informations nominatives contenues dans les fichiers ayant servi à l'animation du présent jeu-concours seront détruites à l'expiration de l'année civile suivant la clôture de l'opération en l'absence de contestation.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITES

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées.

Les gagnants acceptent de dégager de toute responsabilité la Société Organisatrice, ses agences de publicité et de promotion, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants de FRAM de tout dommage qu'ils pourraient subir en relation directe ou indirecte avec l'acceptation du lot gagné. Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnel, physique, matériel financier ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au jeu-concours et de ses suites. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain. En aucun cas la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de donnée ou d'une détérioration liée à ces données. La Société Organisatrice ne pourrait être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

La participation des personnes inscrites au présent jeu-concours vaut acceptation de ces dispositions. Aucune réclamation ne sera acceptée.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement pourra être modifié, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou règlement applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le site et sera déposée auprès de l'huissier qui est désigné à l'article 7 de ce présent règlement.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 12 : LITIGES-LOI-COMPETENCE

Toute contestation devra être formulée par courrier adressé à «Voyages FRAM - Service Marketing Jeu-Concours Facebook - 1 rue Lapeyrouse - BP30828 - 31008 Toulouse Cedex 6».

Cette lettre devra indiquer les coordonnées complètes du joueur et le motif de sa contestation. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 15 jours après la clôture de l'Opération.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste au-delà d'un mois, il sera soumis aux tribunaux français.

ARTICLE 13 : FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.